CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Séance ordinaire du mardi 22 septembre 2026, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,

Présents	Mme NOLL Dorothea, Présidente
	Mme TAHÉRI Odile, Vice-Présidente
	Mme MOTA Rose Marie, Secrétaire
	Mme CONCANNON Kathryn
	M. FERRILLO Maximilien
	Mme FLAMMIA Gabrielle
	Mme GARCIA Sarah
	M. KENDE Michael
	Mme PATAKI Nathalie
	M. PESENTI Sébastien
	M. POTVIN Thierry
	M. SAUVAGNAT Pierre
	M. STEIMER Didier
Absents excusés	M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
	Mme COLLINS Alexandra
	Mme MALHERBE Sylvie, Maire
	M. VERARDI Tiziano
Exécutif	M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif
Administration	Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
	Mme FEE Améline, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2026
2. Assermentation de Mme Kathryn Concannon en remplacement de M. Pablo Pfeiffer :
 a) Lecture de la lettre de démission de M. Pablo Pfeiffer
 b) Lecture de la lettre du service des votations et élections
 c) Prestation de serment
 d) Lecture de la Communication 2/2026 prestation de serment et désignation dans les commissions de Mme Kathryn Concannon
3. Communications du bureau du Conseil municipal
 a) Nomination des présidence, vice-présidence et suppléances des locaux de vote pour 2027
4. Communications du Conseil administratif
 a) Autorisations de construire
 b) Budget 2027
5. Rapports des commissions
6. Résolution 7/2026 décharge de Grand Chauvilly
7. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 10 juin 2026 relative à la demande de subvention d'investissement du GISMB pour l'installation d'un terrain synthétique pour un montant de Fr 537'320
8. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2026 relative aux demandes suivantes :
 a) Bibliobus subvention 2027 de Fr 850'000
 b) Nouvelle place de crèche subvention 2027 de Fr 10'000/par place
 c) Autres commissions permanentes montant 2027 de Fr 800'000
 d) Enveloppe culturelle montant 2027 de Fr 1'500'000
 e) Enveloppe sportive montant 2027 de Fr 800'000
 f) GIAP subvention 2027 d'un montant de Fr 7'400'000
 g) Grand Théâtre subvention 2027 d'un montant de Fr 2'500'000
 h) SIACG subvention 2027 d'un montant de Fr 1'250'000
9. Propositions individuelles et questions

Huis clos :

 a) Résolution 5/2026 naturalisation
 b) Résolution 6/2026 naturalisation

A l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à ses collègues et au public. Absents, Mme Sylvie Malherbe, M. Tiziano Verardi, M. Skander Chahlaoui et Mme Alexandra Collins sont excusés. La Présidente demande aux conseillers municipaux et au public de se lever pour une minute de silence pour la mère de M. Skander Chahlaoui, Mme Khadija Chahlaoui, qui est décédée récemment.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026.

Mme Dorothea NOLL souligne que le nom du tournoi mentionné à la page 107 est « Crispini ». Elle suggère également de retirer le sous-titre « a) autorisations de construire » à cette même page, car cette section ne traite pas de ce sujet.

Constatant l'absence de plus amples observations sur le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 11 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 23 juin 2026.

2. Assermentation de Mme Kathryn Concannon en remplacement de M. Pablo Pfeiffer

a) Lecture de la lettre de démission de M. Pablo Pfeiffer

La lettre, lue par la Secrétaire, est reproduite ci-dessous dans son intégralité.

« À l'attention du Conseil Municipal de Collex-Bossy

Concerne : Démission du Conseil Municipal de Collex-Bossy dès le 27 juillet 2026

Madame, Monsieur,

C'est avec un pincement au cœur que je vous annonce à travers cette lettre, mon souhait de quitter mes fonctions de conseiller municipal pour la commune de Collex-Bossy. Il est temps pour moi de déménager et de quitter officiellement la commune qui m'a vu grandir.

Ce fut pour moi une expérience très enrichissante. J'ai pu me rendre compte et comprendre comment fonctionnent les rouages de notre commune. Ce ne fut pas toujours facile, notamment lorsque l'ensemble de l'exécutif avait quitté le navire, ou pendant la période "covid-19".

Je pars avec la grande satisfaction d'avoir pu donner mon temps et mon énergie pour le bien de la collectivité. Dans les commissions et les réunions où j'ai pu siéger, je me suis toujours efforcé d'honorer la confiance que les habitants m'ont faite en votant pour moi en tant que Conseiller Municipal. Cela a été un bel exercice. Celui de trouver des solutions communes grâce au dialogue. De relativiser et de chercher des convergences et des points communs avec des personnes qui n'ont pas toujours les mêmes idées. Se confronter aux logiques de chacun, tout en essayant de garder une dynamique de groupe saine et constructive.

Pour toutes ces raisons, j'ai eu du plaisir à être l'un des conseillers municipaux de Collex-Bossy.

Un grand merci à toutes et à tous.
Je vous adresse mes meilleures salutations, et à bientôt.

Pablo Pfeiffer »

b) Lecture de la lettre du service des votations et élections

La lettre, lue par la Secrétaire, est reproduite ci-dessous dans son intégralité.

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Pablo PFEIFFER du conseil municipal de Collex-Bossy nous vous informons que

Madame Kathryn CONCANNON

accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Liza Lombardi Gauthier
Cheffe de service »

c) Prestation de serment

La Présidente demande aux conseillers municipaux et au public de se lever. Elle lira le serment et, à l'appel de son nom, Mme Kathryn Concannon lèvera la main droite et répondra soit par « je le jure », soit par « je le promets ».

« Madame Concannon, jurez-vous ou promettez-vous solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

La Présidente déclare qu'il est pris acte de son serment et lui souhaite la bienvenue au sein de ce conseil. Le public peut applaudir Mme Kathryn Concannon. Les conseillers municipaux et le public peuvent se rasseoir.

d) Lecture de la Communication 2/2026 prestation de serment et désignation dans les commissions de Mme Kathryn Concannon

La Secrétaire lit la communication en lien avec cette assermentation.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

C O M M U N I C A T I O N
2/2026

Communication prenant acte de l'assermentation de Madame Kathryn Concannon à la fonction de conseillère municipale ainsi qu'à sa désignation dans les commissions permanentes et ad hoc

Vu la démission de Monsieur Pablo Pfeiffer,

Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Madame Kathryn Concannon,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 25 août 2026,

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

1. Il a été procédé par Madame Dorothea Noll, Présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance du 22 septembre 2026, à l'assermentation de Madame Kathryn Concannon nouvelle conseillère municipale remplaçant Monsieur Pablo Pfeiffer, démissionnaire.
2. Madame Kathryn Concannon a été désignée comme membre des commissions suivantes pour la législature 2025-2030 :

 - Cohésion sociale (vice-présidente),

- Sécurité
- Évènements (en lieu et place de Mme Dorothea Noll)

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

Mme Dorothea NOLL précise qu'elle a laissé sa place à la commission évènements, non pas parce qu'elle n'aimait pas cette commission, mais ayant déjà 6 commissions, elle souhaite se décharger et Mme Kathryn Concannon est d'accord de reprendre cette commission. Elle la remercie et souhaite bonne suite à la commission évènements.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

a) Nomination des présidence, vice-présidence et suppléances des locaux de vote pour 2027

La Présidente demande s'il y a des suggestions pour la présidence, la suppléance de la présidence, la vice-présidence et la suppléance de la vice-présidence. Elle suggère d'effectuer un seul vote à la fin.

M. Maximilien FERRILLO dit que le groupe CBA propose Rose Marie Mota pour la présidence.

Mme Dorothea NOLL dit que le groupe Collex-Bossy Ensemble propose Mme Kathryn Concannon pour la suppléance de la présidence.

Mme Odile TAHÉRI dit que le Centre propose Mme Nathalie Pataki pour la vice-présidence.

Mme Dorothea NOLL dit que le groupe Collex-Bossy Ensemble propose Mme Sarah Garcia pour la suppléance de la vice-présidence.

À l'unanimité de 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte cette nomination.

La Présidente remercie d'avance les nominées pour leur temps consacré au local de vote.

b) Divers

La Présidente informe qu'elle a des billets pour le concert à la chapelle et la comédie musicale à distribuer aux conseillers municipaux intéressés en fin de séance.

4. Communications du Conseil administratif

a) Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

M. Ricardo MUÑOZ demande aux conseillers s'ils ont des questions par rapport au fichier mis à disposition sur CMNet.

Mme Gabrielle FLAMMIA demande s'il existe une différence entre les lignes 1 et 5.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il n'y a aucune différence. La ligne 1 consiste en la décision prise et la ligne 5 consiste en la confirmation de l'Etat qui a autorisé le dossier.

b) Budget 2027

(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Le Conseil administratif est prêt à mettre à disposition du Conseil municipal et des différentes commissions le budget 2027. Il sera mis en ligne dès le lendemain. La limite RFFA qui s'applique pour la dernière fois est une limite à un excès de charge de 124'000 CHF. Le Conseil administratif met à disposition des commissions un budget qui a un excédent de charge de 105'787 CHF. Cela signifie qu'il y a un delta de 20'000 CHF jusqu'à cette limite. La limite RFFA est la limite au-delà de laquelle le SAFCO n'acceptera pas le budget de la commune de Collex-Bossy si elle devait être dépassée. La commune a le droit de présenter un budget considéré à l'équilibre ou bénéficiaire pour autant qu'il soit en-dessus d'une valeur de 124'000 CHF d'excès de charge. Cela est la dernière fois que cela se présentera. Avec l'analyse des différents dossiers, le travail qu'a fait l'administration et le travail qu'a fait l'exécutif le budget mis à disposition présente cet excès de charge de 105'787 CHF. Pour information, à partir de l'année 2028, la limite RFFA ne s'appliquant plus puisqu'il y a une date de caducité définie par le conseil d'État, ce sera à nouveau la règle de la couverture de l'excédent de charge par les amortissements ordinaires qui sera appliquée. Afin d'avoir un ordre d'idée, les amortissements ordinaires pour le budget 2027 s'élèvent à hauteur de 195'310 CHF. Cette limite peut bien entendu être variable en fonction des éventuels amortissements extraordinaires que la commune mènerait et qui seraient décidés au mois de novembre au moment de la votation du budget. Pour rappel, au moment où le budget est voté, une délibération doit également être votée pour des amortissements exceptionnels si les circonstances le permettent. Jusqu'à présent, cela a pu être fait régulièrement. La décision appartient au Conseil municipal d'activer ou pas un amortissement exceptionnel. M. Ricardo Muñoz conclut en disant qu'à partir du lendemain, il transmettra le budget à M. Michael Kende qui gérera la cadence et la tonicité de sa gestion. M. Ricardo Muñoz reste à disposition, ainsi que ses collègues du Conseil administratif, pour discuter du budget avec les commissions.

c) **Analyse des lieux publics par la police du feu**
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Suite aux dramatiques évènements de Crans-Montana, la commune a fait analyser ses lieux publics par un inspecteur de la police du feu. Certains lieux publics ne sont pas à niveau en termes de protection contre les dangers pour les personnes. Sous l'autorité de la police du feu, qui dépend du canton de Genève, de nouvelles jauges ont été imposées au niveau des salles communales. Il ne peut malheureusement pas partager les chiffres, car il ne les a pas en mémoire, étant donné que c'est sa collègue Mme Sylvie Malherbe qui gère le dossier. En revanche, ce qu'il peut partager est que toutes les salles ont vu des jauges à la baisse. Cela impacte bien entendu certains évènements, comme la fête de l'Escalade qui se déroulera prochainement. La commission événements s'appropriera la situation qui sera traitée avec M. Skander Chahlaoui. Cela est indépendant de la volonté de la commune et n'est pas une décision unilatérale de l'exécutif. La sécurité prime et la diminution de ces jauges est une obligation imposée par la police du feu. Les sujets techniques sont connus et il y a maintenant la nécessité d'organiser les travaux en mettant à disposition les budgets pour permettre la remise à niveau de ces jauges.

d) **Procédure d'engagement du nouveau secrétaire général**
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Six candidats ont été retenus pour un deuxième tour qui est une mise en situation. Ce deuxième tour aura lieu avant la fin du mois de septembre. Le Conseil administratif espère pouvoir annoncer relativement rapidement, soit en octobre ou en novembre, le choix du nouveau secrétaire général. La commune a la chance d'avoir eu des belles candidatures, parmi lesquelles il s'agira de choisir celle qui accompagnera la gestion de la mairie par la suite.

Mme Dorothea NOLL demande quelle période de tuilage est prévue ainsi que si certains lauréats habitent la commune.

M. Ricardo MUÑOZ répond que parmi les six candidats restants, il y a plusieurs candidatures qui sont des habitants de Collex-Bossy. Il affirme, mais n'aimerait pas en dévoiler plus, parce qu'il est quand même soumis à une certaine discrétion, qu'il y a de belles candidatures d'habitants de Collex-Bossy. Le chevauchement d'activité est en principe souhaité de janvier à mars. L'idée est un engagement au 1er janvier 2027. Mme Martine Roset, ayant choisi de partir

le 31 mars, a promis que si jamais le tuilage était insuffisant, elle pourrait encore être à disposition, mais l'idée est de faire en sorte que les deux porteurs de poste puissent travailler ensemble pendant ce premier trimestre de 2027.

e) GISMB
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Le conseil consultatif et le conseil d'administration se rencontreront le lendemain, avec pour principal point à l'ordre du jour la présentation des points d'exécution du terrain synthétique. En principe, la planification prévoit un début des travaux en automne 2026 et la fin des travaux à la deuxième moitié du printemps 2027.

f) Projet paddle
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Le projet de paddle suit son cours. La commune attend actuellement la proposition de l'illustration 3D pour comprendre comment ce projet impactera le paysage. Ce projet implique également l'office des autorisations de construire, parce qu'il se situe en zone de verdure. Il a été demandé aux porteurs de projet d'opérer les vérifications avec l'office des autorisations de construire pour savoir s'il y a une compatibilité entre ce projet et la zone. Si la compatibilité devait être absente, cela anéantirait le projet de facto.

g) Laiterie
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Les travaux urgents sont en cours de planification. Cela consiste en la mise en place du drainage autour du bâtiment sur trois faces, côté Girod, côté Jura et côté Betto, ainsi que le raccordement de la Laiterie sur les réseaux sur le coin de la parcelle Betto, là où se situent les réseaux en attente. L'idée est de protéger le bâtiment qui a été infecté par un champignon qui s'appelle le mérule. Un traitement du bâtiment a été réalisé pour stopper le développement du mérule. L'autorisation de démolition des deux garages pour permettre de faire le drainage côté Jura a été obtenue, ainsi que l'autorisation du propriétaire de la parcelle côté Ferney-Voltaire. L'idée est de réaliser ces drainages et ces raccordements en réseau avant l'hiver pour assurer l'assainissement du bâtiment. La demande de permis de construire suit son cours. Ce qui est prévu dans le crédit d'études au niveau du mandataire a été libéré. Pour rappel ce crédit d'études a été voté et il s'agit de la phase de préparation des soumissions pour pouvoir présenter à la fois à la commission de la Laiterie, à la fois à la commission des finances, et au Conseil municipal de facto, un budget de travaux qui soit au plus proche de l'état du marché. Le Conseil administratif espère pouvoir présenter cela d'ici la fin de l'année 2026.

h) Houchettes
(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif)

Le comité d'évaluation s'est réuni le 14 septembre 2026 pour sélectionner à l'unanimité trois candidats pour suivre le deuxième tour de l'appel d'offre d'entreprise totale. Le cahier des charges du deuxième tour est en cours de finalisation à la lecture chez le conseiller juridique. M. Ricardo Muñoz remercie les membres du comité, soit M Michael Kende, Mme Nathalie Pataki et M. Didier Steimer pour la qualité de leur travail, la qualité de leur intervention et le fait qu'il ait été possible avec sa collègue Mme Sylvie Malherbe de trouver à l'unanimité trois candidats, trois beaux porteurs de projet et trois marques vraiment différentes qui, il le pense, enrichiront le potentiel de cette parcelle.

5. Rapports des commissions

5.1. Commission cohésion sociale
(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Le 24 juin 2026 la commission s'est réunie pour traiter notamment du sujet du cours de self-défense pour les enfants. Pour l'instant, il n'y a pas beaucoup d'engouement. Le responsable est venu rencontrer la commission. Il est très motivé et a expliqué que les enfants qui participent le sont également. Il manque un peu de communication et il a été discuté de comment mettre plus en visibilité ce cours avec plusieurs solutions, notamment avec l'idée d'une démonstration au parascolaire. Concernant le projet FASE, l'idée est d'ouvrir un local d'accueil pour les jeunes à Collex-Bossy sur le même modèle que celui à Genthod. M. Skander Chahlaoui a sélectionné avec un collègue de Genthod et un représentant de la FASE, un parmi les trois candidats restants pour gérer le local à Collex-Bossy. Il s'agit d'une jeune travailleuse sociale qui a commencé le 1er septembre. Le local est ouvert le mercredi après-midi et le vendredi soir. Les jeunes entre 12 et 18 ans peuvent se réunir au local et réaliser diverses activités. Ce local fonctionne très bien à Genthod. Pour rappel, l'objectif est de créer un lieu pour les adolescents et préadolescents qui traînaient souvent dans le village.

M. Sébastien PESENTI dit qu'en discutant avec les jeunes, l'attente était surtout d'avoir un endroit où être le vendredi soir jusqu'à 22h. Actuellement les horaires du local sont de 18h à 20h les vendredis et les mercredis après-midi. Il souligne que de nombreux jeunes ont déjà d'autres occupations les mercredis après-midi, comme des entraînements de foot. Mercredi dernier, le local est resté ouvert 20 minutes, puis a fermé étant donné qu'aucun jeune n'était présent. Il faut que le local reste ouvert pendant l'intégralité de ses heures d'ouverture, autrement cela n'est pas très représentatif pour les jeunes. Ce n'est pas parce qu'aucun jeune n'est présent qu'il faut fermer le local au bout de 20 minutes. Les horaires ne correspondent pas à la demande des jeunes. De plus, il a photographié les canapés dont l'état l'a fortement choqué. Cela n'est pas de la responsabilité de la commune, mais la FASE est venue avec des canapés en très mauvais état. Il suggère que la commune destine un budget à ce local, afin d'avoir quelque chose de potable pour les jeunes.

Mme Rose Marie MOTA déclare que le local est censé fermer à 22h le vendredi. Ce sujet sera repris en commission la semaine suivante avec M. Skander Chahlaoui. Elle informe également qu'il y aura une séance d'inauguration du local en octobre dont la date suivra. Elle ajoute que l'accès au terrain de pétanque est ouvert aux jeunes également.

Concernant la solidarité internationale, la commission a décidé de destiner le budget de 10'000 CHF aux mêmes projets que l'année précédente au Sri Lanka et en Colombie.

Elle poursuit en disant que le DIP a mandaté des audits sécurité dans toutes les écoles.

Concernant le GIAP, il y a une augmentation de 2% de la fréquentation du parascolaire et la salle Borel est au maximum de sa capacité. Il faut rester attentif, car actuellement il est nécessaire de faire deux services ce qui est très serré au niveau du temps. De plus, de nombreux projets immobiliers sont en train de voir le jour. Cela est à suivre de près, mais pour l'instant, l'information est qu'il n'y pas besoin d'augmenter la capacité de l'école.

Elle poursuit en informant qu'un partenariat a été signé avec Servette Hockey. Cela signifie que deux billets sont à disposition par match à domicile. Les habitants peuvent venir chercher ces billets à la mairie. L'idée est d'essayer d'augmenter le nombre de partenariats.

Le sujet de la livraison des tables et des chaises a de nouveau été traité. Une solution est en train d'être discutée, parce que les habitants regrettent qu'il ne soit plus possible de se faire livrer les tables et les bancs qui sont très lourds.

5.2. Commission sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Pour rappel, la commission n'avait pas accepté l'achat d'un nouveau camion pompier. La pompe du camion actuel a été réparée. Pour l'instant cette pompe fonctionne, mais elle ne peut faire que les premières attaques de feu. Elle n'est pas aux normes pour attaquer un feu de forêt par exemple. M. Didier Steimer a été en contact avec la compagnie qui a regardé ce qui ne fonctionne pas. Ce n'est pas la pompe en elle-même, mais le moteur. Le constat est que les

réparations réalisées sont temporaires. Ce camion peut être utilisé pour des feux de poubelle par exemple. Le problème est que, selon le débit, le réservoir se videra en 3 à 6 minutes. Après, il n'y aura plus d'eau. Il a été décidé d'explorer d'autres solutions, notamment de voir s'il est possible d'installer des hydrantes là où il en manque, soit à la Bâtie et à Mâchefer. Une autre solution est de changer de pompe, mais vu la structure du camion ce n'est pas possible. Ce sujet est en cours de traitement.

Le sujet du projet de création d'un groupement de police municipale dont la commune souhaite faire partie a ensuite été traité. Une rencontre a eu lieu avec la police municipale du Grand-Saconnex et de Versoix. Ce projet est en cours de conceptualisation.

Le sujet du radar qui a été posé à la route d'Ornex du 14 avril au 19 août a ensuite été discuté. Il a mesuré la vitesse, avec une moyenne de 32km/h. Il a enregistré le nombre considérable de 42'063 passages. Ce radar sera déplacé en fonction des priorités. Son prochain emplacement sera à l'entrée et à la sortie de la route de Vireloup. Cela aidera à mesurer les vitesses et à travailler sur l'abaissement de la limitation de vitesse qui nécessite des mesures avant et après.

La commission a poursuivi en traitant la demande d'un habitant de poser des caméras à plusieurs endroits, mais pratiquement tous ces endroits se situent sur la route de Collex, donc sur une route cantonale sur laquelle la commune ne peut pas intervenir. Il sera transmis à cet habitant de s'adresser au canton.

Concernant l'idée d'un parc à chiens, le retour de la commune de Genthod est négatif. D'ailleurs, ce parc sera repris par le canton et les chiens seront tenus en laisse dans le parc à chiens. Cela clôture donc la question du parc à chiens à Collex-Bossy.

Pour information, la police cantonale propose de faire une séance de sensibilisation, car il y a une réunion annuelle avec la police de la douane. Cette séance traitera de sujets récurrents.

Concernant le projet stationnement, un sondage sera préparé et envoyé à la population. Ce sujet sera soumis à la commission infrastructures.

5.3. Commission évènements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

La commission s'est réunie la veille. En l'absence de M. Skander Chahlaoui, les dossiers à l'ordre du jour n'ont pas pu avancer comme la commission l'aurait souhaité. La commission a tout de même eu le plaisir de recevoir Mme Isabelle Vetterli qui remplace M. Pablo Pfeiffer.

La commission a commencé à travailler sur une refonte de la fête de l'Escalade. Comme mentionné avant, il y a des limitations par rapport à l'utilisation de la salle communale. Cette année, il faut exceptionnellement remodeler la fête qui sera malheureusement certainement moins longue, moins tardive et à l'extérieur.

La commission a ensuite fait un retour sur les évènements de l'été. Il y avait deux types d'évènements, soit les manifestations habituelles, c'est-à-dire les promotions et la fête nationale, mais il y avait aussi toutes les activités estivales qui étaient lancées pour la première fois cette année. La commission envisage de faire une étude d'impact et de succès, afin de les reconduire l'année prochaine si cela est intéressant.

La commission s'est également mise d'accord sur le principe d'une communication qui serait uniformisée, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de doublons entre la communication qui se fait pour les évènements par brochure ou par flyer, et celle qui se fait sur les réseaux sociaux. Il a été constaté à l'occasion de plusieurs événements que des visuels différents existaient. Cela signifie que deux personnes différentes ou la même personne avaient travaillé deux fois pour promouvoir le même évènement. Pour les gens qui reçoivent cette information, cela peut prêter à confusion.

Mme Rose Marie MOTA explique que pour l'évènement « Nettoyons notre village », sa fille lui a demandé pourquoi la commune crée des affiches avec l'IA. Elle lui a souligné que de nombreuses personnes boycottent les évènements avec des flyers faits par l'IA. Cela n'est pas la seule raison pour laquelle les jeunes ne viennent pas, mais il y a de plus en plus un boycott des événements, surtout les évènements publics dont les flyers sont créés par l'IA. Cela devient un problème, car tous les flyers se ressemblent.

Mme Sarah GARCIA explique qu'un premier flyer fait par l'IA a été remis à la commission par WhatsApp. Cela n'était certainement pas volontaire, mais ce flyer était très choquant. En voyant cela, elle a elle-même réalisé ce deuxième flyer avec l'IA dans le but de sauver rapidement la situation.

M. Sébastien PESENTI partage avoir suggéré à Mme Sylvie Malherbe de laisser la tente dehors montée, comme solution pour la fête de l'Escalade. Il suggère de la fermer et de trouver un système pour la chauffer.

Mme Odile TAHÉRI confirme que cette idée a été discutée en commission, mais elle ne souhaite pas rentrer dans plus de détails à ce jour.

5.4. Commission finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

La séance de la commission finances a été reportée en attendant le budget. Il remercie le Conseil administratif pour son travail impliquant que le budget puisse sortir avant la fin du mois de septembre. Comme chaque année, il demande à chaque commission de regarder sa partie lors de sa prochaine séance. La commission finances traitera ensuite toutes les questions et tous les changements. Une commission élargie aura également lieu fin octobre ou début novembre pour discuter le budget et le finaliser en novembre ou au plus tard en décembre.

Mme Martine ROSET déclare que la commission finances réunie se déroulera le 27 octobre.

5.5. Commission ad-hoc des Houchettes

(Rapport de M. Michael Kende, président)

Le 9 septembre la commission ad-hoc des Houchettes s'est réunie. D'abord, M. Ricardo Muñoz a expliqué qu'il a transmis à l'office cantonale des transports les exigences assez fortes de la population concernant l'entrée et la sortie du parking. Cet élément est important à prendre en compte quand il faudra choisir dans le deuxième tour l'entreprise totale qui réalisera le projet. Après, la commission a discuté de la meilleure manière d'associer la population au projet des Houchettes. Pour finir, la commission sait, après avoir discuté avec l'AMO et son avocat, que dans ce type de marché public, la population peut être consultée sur le projet après le choix de l'entreprise totale par le comité d'évaluation. À ce moment-là, il est encore possible d'apporter des modifications au projet avant la demande d'autorisation de construire. Dans le deuxième tour, il faut choisir non seulement en se basant sur la conception, mais aussi sur les finances, parmi d'autres critères. La conception peut changer selon les autres conseillers et la population pour finaliser le projet de la meilleure manière possible. Comme expliqué par M. Ricardo Muñoz, le comité d'évaluation a déjà sélectionné dans le premier tour les trois entreprises qui feront partie du deuxième tour. Le choix final du deuxième tour devrait être fait d'ici fin novembre. Il propose dans la prochaine séance de commission des Houchettes, avec l'information que la commission possède maintenant, de discuter de la manière et du moment où l'entreprise totale pourra présenter son projet à la population pour ses éventuels commentaires et suggestions.

M. Maximilien FERRILLO procède à la lecture d'une déclaration du groupe CBA. Il précise qu'il s'agit d'une prise de position qui n'appelle pas à une discussion.

« Mesdames, Messieurs,

En complément au rapport de la commission des Houchettes effectué par le président Michael Kende, CBA souhaite tout d'abord vous faire part de son grand étonnement face à l'ampleur du travail confié aux membres du groupe d'experts de ladite commission. En effet, plus d'un millier de pages de lectures attentives en 9 jours ont été transmises audit groupe. Ce n'est pas sérieux !

CBA appelle dorénavant à davantage de respect du travail de chacun en octroyant le temps requis pour effectuer celui-ci, garant d'un travail qualitatif par le groupe d'experts.

Deuxièmement, CBA souhaite rappeler ici qu'il attache beaucoup d'importance à l'implication de la population par une information-consultation concernant la réflexion-conception et réalisation de ce projet qui impactera fortement le paysage et les infrastructures de la commune de Collex-Bossy. C'est pourquoi, CBA appelle l'exécutif à tenir informé la population de l'évolution de ce dossier et à consulter la population chaque fois que cela est nécessaire.

Enfin, CBA souhaite ardemment qu'une collaboration étroite, honnête et totalement transparente soit de mise entre les représentants de l'exécutif, l'AMO et les membres de la commission des Houchettes y compris le groupe d'experts afin de garantir un projet accepté par la population pour le bien de Collex-Bossy. CBA rappelle ici que la commission des Houchettes n'est pas une unique chambre d'enregistrement et de validation mais un organe qui souhaite jouer son rôle.

Je vous remercie de votre attention.

Pour CBA : Maximilien Ferrillo »

Mme Dorothea NOLL remercie M. Maximilien Ferrillo et partage qu'elle estime que l'ensemble du Conseil municipal est du même avis que cette déclaration. Cela est ressorti à diverses occasions, notamment lors du dernier Conseil municipal et des séances de commission.

5.6. Commission ad-hoc Laiterie

(Rapport de Mme Gabrielle Flammia, vice-présidente)

La commission Laiterie ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal, à part lors de la commission réunie avec la commission infrastructures. Il s'agissait de la présentation du projet de la route d'Ornex par les architectes. Cette même présentation sera partagée en séance publique.

5.7. Commission infrastructures

(Rapport de Mme Nathalie Pataki, vice-présidente)

La commission s'est rencontrée le 18 août pour valider les plans de la route d'Ornex. Le sujet de l'éventuelle installation d'une barrière à la route de Bois-Chatton a également été discuté. Le 14 septembre une séance élargie s'est déroulée pour traiter de la Laiterie et de la route d'Ornex. Il s'agissait de valider la présentation publique qui aura lieu le 30 septembre.

5.8. Commission territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Le 7 septembre 2026 la commission territoire s'est réunie. La présidente de cette commission procède à la lecture du rapport.

« Cahier des charges pour les mesures de l'air et du bruit

- Maintien des trois points de mesure prévus.
- Le point de l'école devrait servir de référence.
- Le bureau d'études devra justifier les emplacements retenus au stade et au Crest-d'El.
- Un complément de devis sera demandé pour mesurer les particules fines PM10 et PM2,5.
- La commission souhaite vérifier :
 - la compatibilité du protocole avec les méthodes cantonales ;
 - la prise en compte des données météorologiques ;

 - la reproductibilité des mesures.
- Le cahier des charges pourra être validé par courriel ou WhatsApp après réception des réponses.

Point de situation sur les décharges
Aucune évolution n'est intervenue pendant l'été.

Journée Eco'llex-Bossy
L'édition 2027 devrait rester sous la responsabilité de la commission Évènements. La commission Territoire pourra proposer des activités liées à l'environnement et à l'agriculture.

Campagne déchets : Respecter la campagne
Les panneaux avec la vache et un listing de bonnes pratiques resteront installés pendant l'hiver. Le stock disponible sera vérifié et une nouvelle campagne sur les réseaux sociaux sera envisagée au printemps.

Campagne « Voir et être vu »
- Cette campagne est maintenue malgré le rallumage de l'éclairage public, cela était un souhait des commissions territoire et sécurité. Le but étant de sensibilisé la population au fait d'être visible et pas juste voir lors du lors du changement d'heure et pendant la période hivernale
- La campagne ciblera en priorité l'école, le parascolaire et le Petit Chevalier.
- L'ATE sera contactée par Ricardo pour connaître les animations et accessoires réfléchissants proposés.
- Des accessoires pourraient aussi être mis à disposition à la mairie et on pourrait aussi envisager quelque chose sur les réseaux.

Divers
- La barrière de la place de jeux de Bossy restera en place jusqu'à la reprise du gazon.
- La réservation des places de stationnement du chemin des Chaumets par Swissroc doit être clarifiée.
- Une mobilisation contre un projet de décharge dans le Pays de Gex est évoquée. »

5.9. Commission ad-hoc Ferme

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Aucune séance n'a eu lieu depuis le dernier Conseil municipal. La commission se réunira le lundi suivant. Au début du mois de septembre différents capteurs de sons ont été installés et ils resteront durant 2 mois. Pendant l'été un travail a été effectué sur le sondage qui sera mis à disposition de la population pour obtenir un retour. Cela sera discuté en séance de commission.

6. Résolution 7/2026 décharge de Grand Chauvilly

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la résolution telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

RÉSOLUTION
7/2026

Résolution relative au projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Grand Chauvilly à Gex et à la protection de la Versoix et du lac Léman

Considérant :

- que la Versoix constitue un cours d'eau transfrontalier majeur, prenant sa source en France, traversant le territoire genevois avant de rejoindre le lac Léman, et que sa protection concerne directement la commune de Collex-Bossy ;

- que la Versoix et ses milieux riverains constituent un patrimoine naturel et hydrologique remarquable, faisant depuis de nombreuses années l'objet de mesures de protection et d'actions coordonnées entre collectivités et organismes français et suisses ;
- que le projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Grand Chauvilly, sur la commune de Gex, prévoit le stockage d'environ 912'000 m³ de matériaux sur 25.58 hectares pour une durée de quinze ans ;
- que le site de Grand Chauvilly a accueilli par le passé des carrières, une décharge d'ordures ménagères ainsi que différents remblais, et que des analyses ont mis en évidence la présence notamment d'arsenic, de métaux lourds, d'hydrocarbures ainsi que, localement, de PCB (polychlorobiphényles) et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ;
- que la présence d'une nappe superficielle en contact avec les casiers de l'ancienne décharge est documentée, que le site se situe à proximité du forage de Chauvilly et dans un secteur présentant un enjeu important pour la protection des ressources en eau ;
- que le site de Grand Chauvilly est hydrauliquement relié, par le Ru de Maraichet et l'Oudar, à la Versoix, puis au lac Léman, et qu'une éventuelle mobilisation ou infiltration de substances polluantes est ainsi susceptible d'entraîner des conséquences au-delà de la frontière nationale ;
- que la Versoix et le lac Léman constituent des ressources en eau partagées entre la France et la Suisse, dont la qualité doit être préservée sur l'ensemble de leurs bassins versant ;
- que la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines doit prévaloir lorsqu'un projet est susceptible d'engendrer des conséquences difficilement réversibles sur une ressource naturelle transfrontalière ;
- que le Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) (n° 2026APARA27, 10 mars 2026), l'Agence régionale de santé (ARS) (11 février 2026) et le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) (n° 2026APARA27, 10 mars 2026) ont, selon les éléments réunis dans le cadre de l'enquête publique, formulé des observations et demandé des compléments ou des garanties concernant différents aspects environnementaux du projet ;
- que l'ARS (Agence Régionale de Santé) considère que la localisation du site dans le périmètre de protection éloignée d'un captage destiné à la consommation humaine constitue le principal enjeu du dossier ;
- que la précédente autorisation concernant une ISDI sur ce site a fait l'objet d'une annulation par la juridiction administrative française ;
- que les enjeux liés aux eaux superficielles et souterraines sont par nature transfrontaliers et nécessitent une information et une coordination effectives entre les autorités françaises et suisses concernées ;
- que les Conventions d'Espoo et d'Aarhus consacrent respectivement la prise en compte des incidences environnementales transfrontalières et les principes d'information et de participation du public en matière environnementale ;
- qu'au regard du lien hydrologique entre Grand Chauvilly, la Versoix et le Léman, la commune de Collex-Bossy est directement concernée par la préservation de la qualité des eaux de la Versoix et de son bassin versant.

Au vu de ce qui précède,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents, de renvoyer cette résolution au Conseil d'État genevois avec la demande suivante :

S'opposer fermement au projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Grand Chauvilly à Gex et d'intervenir en ce sens auprès des autorités françaises compétentes, afin de préserver la Versoix et le lac Léman de tout risque de pollution liée à ce projet.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

Mme Dorothea NOLL précise que cela ne se situe pas sur le territoire communal, mais comme la commune l'avait fait pour la décharge des Tattes-de-Bogis qui concernait aussi la Versoix, il semble important de préserver au mieux ce cours d'eau.

Mme Odile TAHÉRI demande s'il existe un groupe de travail ou un groupe de veille entre toutes les communes qui sont sur le bassin versant de la Versoix, de sorte à pouvoir être averti un peu plus précocement des projets qui pourraient menacer la Versoix. Elle souligne que la commune a appris ce projet assez tardivement.

M. Ricardo MUÑOZ répond que non.

Mme Odile TAHÉRI demande s'il serait une bonne idée de mettre place au moins un groupe de veille initialement, soit d'avoir déjà les contacts des autres personnes dans les différentes communes qui se situent sur le bassin versant de cette rivière, de sorte à pouvoir se grouper pour résister à des projets qui menacent la Versoix. Dans un scénario idéal, par la suite, il pourrait même être envisagé plus que simplement être dans l'opposition à des projets, d'intervenir de manière positive pour protéger cette ressource en eau. Tout le monde est conscient du fait qu'à l'avenir cette dernière sera de plus en plus menacée et de plus en plus précieuse.

Mme Dorothea NOLL exprime qu'elle ne rejoint pas complètement M. Ricardo Muñoz sur ce point. Il existe l'association EcoLaVersoix qui a notamment relayé cette problématique du Grand Chauvilly. Cette association était également instigatrice de la résolution concernant la décharge des Tattes-de-Bogis. Elle estime que cette association travaille énormément pour protéger la Versoix et qu'elle joue ce rôle de groupe de veille, car c'est à travers cette association que Mme Dorothea Noll a reçu l'information. Il y a une newsletter à laquelle il est possible de s'abonner. Ce sujet pourra être retraité en commission territoire.

M. Ricardo MUÑOZ rappelle que le groupement des délibératifs des communes de la rive droite du lac existe. Il suggère de s'adresser à ce groupement qui pourrait peut-être s'approprier ce sujet.

Mme Odile TAHÉRI explique que Mme Rose Marie Mota et elle-même essaient de transformer le mode de fonctionnement du GLRD. Ce groupement se réunit seulement deux fois par an et chaque commune passe un temps conséquent à expliquer ses problématiques. Cela implique que finalement il n'y a pas de temps pour en discuter. Mme Rose Marie Mota et elle-même ont proposé que les informations soient envoyées avant la réunion de sorte que les sujets puissent être traités au moment de la réunion. Concernant un groupe de veille des communes du bassin versant de la Versoix, elle imaginait simplement d'avoir déjà une communication initiale entre les personnes qui sont responsables de l'environnement au sein des différentes communes des deux côtés de la frontière.

Mme Dorothea NOLL suggère de repousser ce sujet en commission territoire.

7. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 10 juin 2026 relative à la demande de subvention d'investissement du GISMB pour l'installation d'un terrain synthétique pour un montant de Fr 537'320

La présidente demande si un membre du Conseil municipal s'oppose à cette décision de l'ACG.

M. Thierry POTVIN intervient pour lire la déclaration suivante.

« Je ne vais pas me prévaloir du droit d'opposition, mais je rappelle qu'en décembre, au moment de l'adoption de la décision sur le terrain synthétique, j'avais exprimé des réserves et je m'étais abstenu.

Si le terrain synthétique a certains avantages pratiques, j'estime que les inconvénients l'emportent, entre autres pour

ce qui est de la nécessité de remplacer le revêtement après seulement quelques années et le problème de l'élimination des matériaux en fin de vie.

Je ne suis pas favorable à cette décision mais je me soumets bien sûr à la volonté de la majorité. »

Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, la Présidente conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 10 juin 2026 relative à la demande de subvention d'investissement du GISMB pour l'installation d'un terrain synthétique pour un montant de Fr 537'320.

8. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2026 relative aux demandes suivantes :

 a) **Bibliobus subvention 2027 de Fr 850'000**
 b) **Nouvelle place de crèche subvention 2027 de Fr 10'000/par place**
 c) **Autres commissions permanentes montant 2027 de Fr 800'000**
 d) **Enveloppe culturelle montant 2027 de Fr 1'500'000**
 e) **Enveloppe sportive montant 2027 de Fr 800'000**
 f) **GIAP subvention 2027 d'un montant de Fr 7'400'000**
 g) **Grand Théâtre subvention 2027 d'un montant de Fr 2'500'000**
 h) **SIACG subvention 2027 d'un montant de Fr 1'250'000**

La présidente demande si un membre du Conseil municipal s'oppose à ces décisions de l'ACG.

Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, la Présidente conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à ces décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2026 relative aux demandes mentionnées ci-dessus.

9. Propositions individuelles et questions

9.1. Température école
(Intervention de Mme Odile Tahéri)

Mme Odile TAHÉRI demande pour son groupe, si la commission infrastructures pourrait travailler sur des solutions qui permettraient de faire baisser la température dans l'école en cas de canicule. La dernière semaine du mois de juin était très pénible au point où les parents avaient le choix de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. À la rentrée, il faisait encore très chaud dans les classes. Elle est consciente que les dépenses sont limitées, mais elle sait aussi qu'il est possible de réaliser des travaux sans trop dépenser et de gagner quelques degrés en moins. Par exemple, à l'étage de l'école, il y a une verrière et si cette verrière pouvait être équipée de stores, il serait déjà possible de diminuer la température d'un ou deux degrés. Elle suggère aussi d'envisager de végétaliser une partie de la cour de l'école, par exemple en mettant des arceaux en métal à côté de là où il y a actuellement l'arbre autour du banc pour faire pousser de la végétation qui grimpe assez vite pour créer un couloir. Elle donne l'exemple du Boléro à Versoix, même si ce n'est pas tout à fait cela, parce qu'il n'y aurait pas la partie aquatique qui serait dangereuse avec des enfants. Cette solution permettrait d'attendre que l'arbre qui est actuellement en train de pousser fasse l'avantage d'ombre. Elle a eu l'occasion d'en parler avec M. Reto Huonder et de lui transmettre des informations qu'elle avait trouvées concernant des travaux dans une école à Paris dans le 13e arrondissement avec un budget assez limité.

Mme Dorothea NOLL suggère de repousser ce sujet en commission infrastructures.

9.2. Dangerosité chemin des Chaumets
(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI rappelle que lors du dernier Conseil municipal, M. Didier Steimer avait souligné la dangerosité du « STOP » au chemin des Chaumets. Il avait été décidé de ne pas attendre le mois de septembre pour mettre des plots en plastique pour freiner les voitures. Il constate qu'il n'y a toujours rien qui a été fait.

Mme Dorothea NOLL déclare, ayant relu le procès-verbal juste avant de venir à la séance du jour, que ce point est effectivement dans le procès-verbal, mais qu'il devait être rediscuté en commission sécurité et infrastructures.

9.3. Location de la douane
(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande si dorénavant tous les espaces sont loués.

M. Ricardo MUÑOZ répond que les deux logements sont occupés depuis le 15 août.

M. Sébastien PESENTI demande s'il serait possible d'avoir accès au tableau récapitulatif du coût total avec les travaux.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il n'est pas encore prêt. Il sera communiqué à la commission des finances lorsqu'il est prêt.

9.4. Sécurité câbles travaux
(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI informe que le week-end dernier, le câble d'alimentation du chantier Swissroc a de nouveau été coupé. Il a appelé la police qui est venue avec les SIG. Quand il est coupé, l'entreprise lui a dit qu'il y a un potentiel danger qu'il y ait encore de la tension au bout du câble qui a été sectionné. Cela représente un danger, notamment pour les enfants. Il ne faut pas hésiter à téléphoner, si quelqu'un voit que ce câble est coupé.

Mme Sarah GARCIA demande s'il serait possible de mettre ces câbles sous béton, étant donné que ce chantier durera plus de deux ans.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il s'agit d'un chantier privé. La décision d'alimentation électrique a été discutée entre le promoteur de chantier et les SIG. Il imagine que cela a également été discuté avec la police, puisqu'il y a un portique qui a dû être analysé par la police quant à sa stabilité, puisqu'il a un bus TPG qui passe sur cette route. La commune n'est pas partie prenante du tirage des lignes en lien avec ce chantier.

* * *

La séance est levée à 20h43 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions et du huis clos, la Présidente sonne la fin de la séance à 20h54.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Améline Fee